



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# [PH avec DO] Interopérabilité DUI – Via Trajectoire PH

# Les objectifs du comité

## ViaTrajectoire, un service national d'orientation interopérable

- Le **module handicap de ViaTrajectoire** est déployé à très large échelle : 97 départements, 100 MDPH, 11 000 ESMS.
- C'est un **service central** pour le pilotage des politiques publiques et pour l'orientation des personnes en situation de handicap.
- Le **déploiement de l'interopérabilité** entre ViaTrajectoire et les SI ESMS a été identifié comme **levier** pour :
  - une **meilleure prise en charge**,
  - une **meilleure qualité des données** du champ du handicap.

## Le programme Ségur, un accélérateur de la numérisation des usages

- La vague 2 du programme Ségur Médico-Social s'inscrit dans la continuité de la vague 1. Il soutient les **ESMS dans la transformation de leurs pratiques** et leurs éditeurs pour la mise à disposition de **fonctionnalités pour la performance globale du numérique en santé**.
- Les éditeurs souhaitant faire référencer leur solution peuvent choisir le **profil « PH avec décision d'orientation »**. Ils doivent alors **développer et déployer l'interopérabilité** entre le DUI et module handicap de **ViaTrajectoire**.

## Comment développer l'interopérabilité avec le module handicap ViaTrajectoire dans le cadre du référencement Ségur ?

Le support qui suit présente **les éléments-clés pour la mise en place de l'interopérabilité**.

Il expose :

- Le parcours de raccordement dédié
- Le fonctionnement de l'interopérabilité
- Les points d'attention pour le développement de l'interface
- Les attentes particulières pour le dépôt de preuves de référencement
- Les prérequis au déploiement
- Les modalités d'assistance

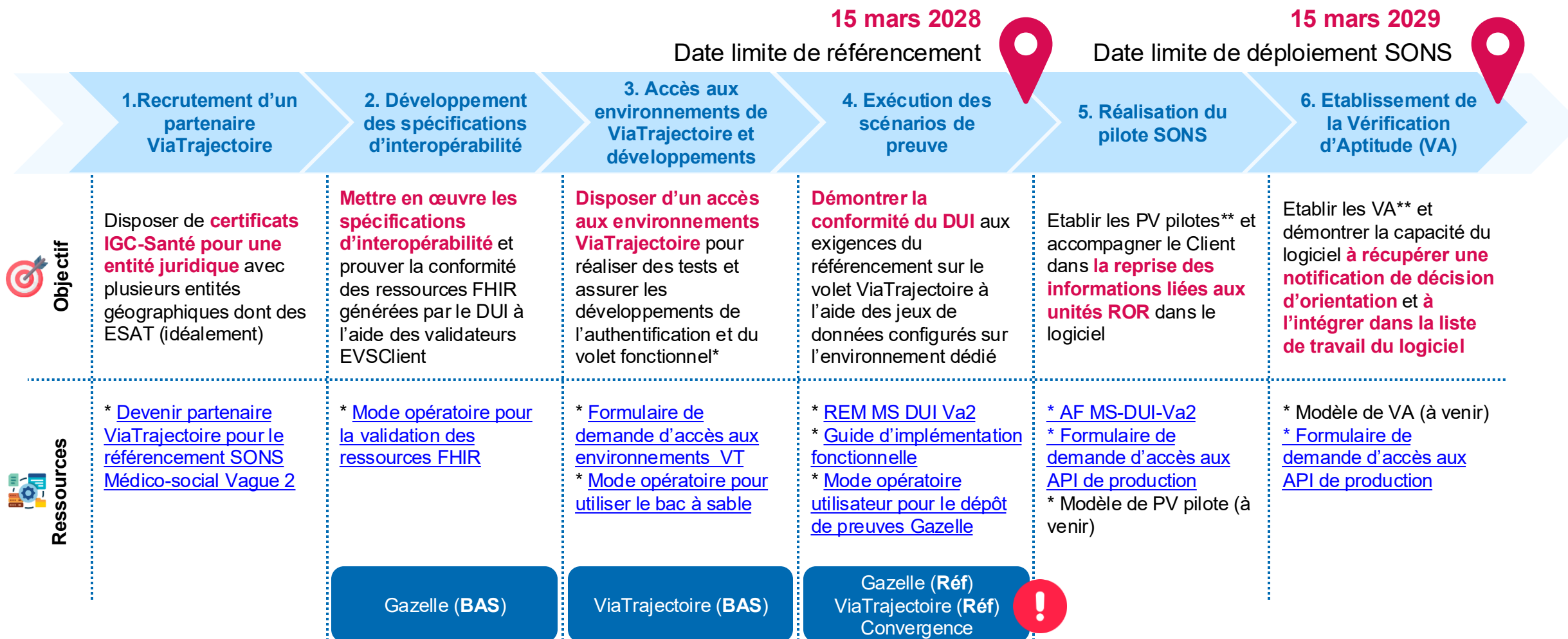


**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Parcours de raccordement

# Parcours de raccordement



\* À la suite de la validation de la demande d'accès aux environnements, le GCS Sara transmet à l'éditeur la convention d'interfaçage DUI / ViaTrajectoire. La signature de cette convention constitue un prérequis à la réalisation du pilote SONS.

\*\* Lors de l'établissement des PV pilotes ainsi que des VA, l'éditeur doit effectuer la demande d'activation de l'interopérabilité pour l'Entité Juridique auprès du GCS Sara, via [l'Espace Authentifié](#) ou directement auprès du support national ViaTrajectoire.



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

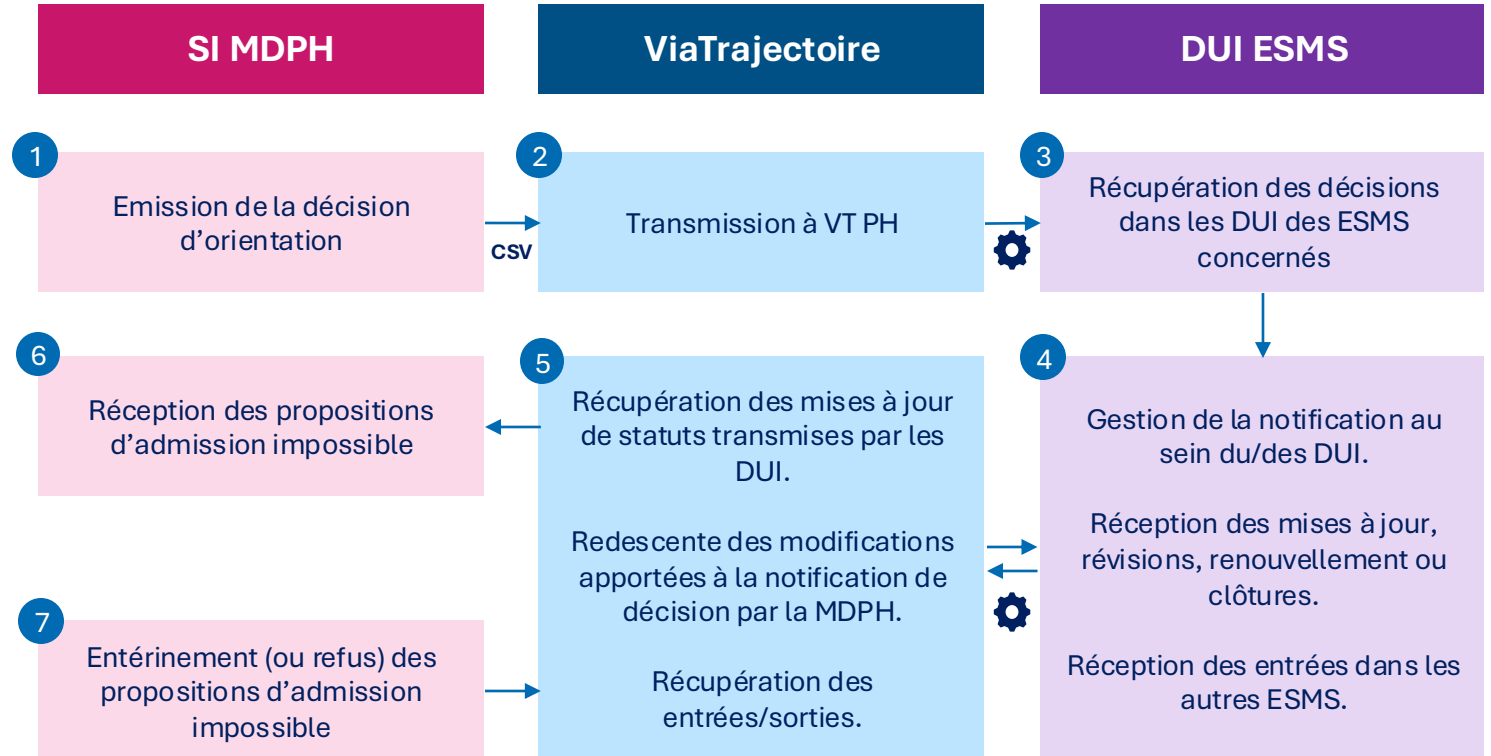
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Fonctionnement de l'interopérabilité

# Processus métier associé à une décision d'orientation

## Un processus qui implique MDPH, ViaTrajectoire et ESMS

- Le SI MDPH gère l'ensemble du processus de traitement de la demande de l'utilisateur, en amont de la décision d'orientation (DO). La décision d'orientation est prise par la CDAPH à la suite de laquelle **la MDPH informe l'utilisateur et émet une DO dans ViaTrajectoire**.
- Les ESMS ciblés par la DO reçoivent une notification**. Ils suivent alors le processus suivant : **prise de contact, réception de la demande d'admission, examen de la demande d'admission, saisie de l'entrée de l'utilisateur, saisie de sa sortie**.
- La MDPH peut apporter des mises à jour** ou révisions à une DO émise. Elle peut également renouveler une DO ou la clôturer. Les ESMS sont informés de ces modifications par l'intermédiaire de ViaTrajectoire.
- La mise en place de l'interopérabilité entre les DUI et ViaTrajectoire pour outiller ce processus peut être modélisé selon le schéma ci-contre.



**Schéma de principe du fonctionnement de l'interopérabilité ViaTrajectoire/ESMS**



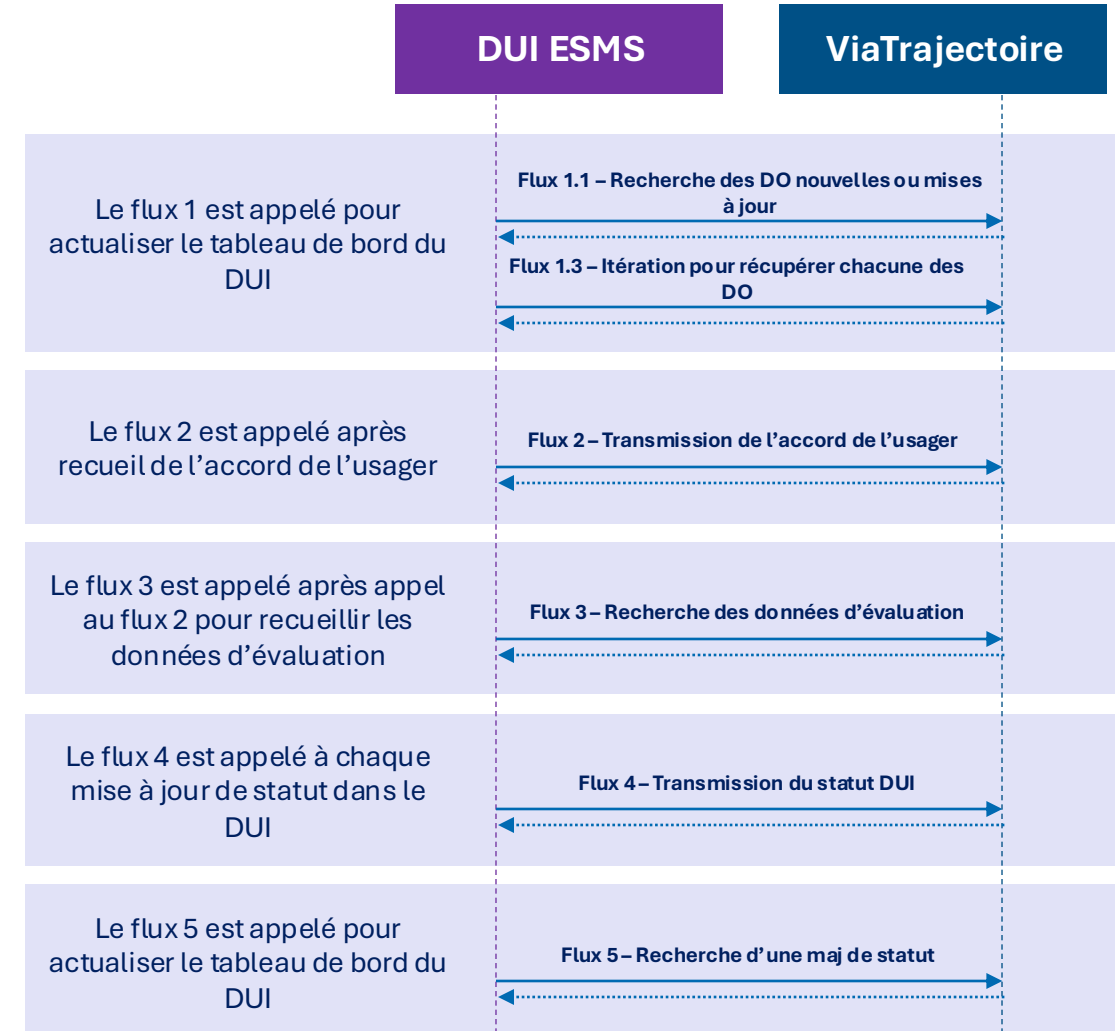
Une DO peut faire l'objet d'évolutions (mises à jour, clôture, renouvellement, révision) par la MDPH après le début de son instruction par l'ESMS. Cela entraîne l'envoi d'une nouvelle information par ViaTrajectoire, liée à la DO précédemment envoyée.

**Il est important d'éprouver ces cas d'usage métier sur le bac à sable ViaTrajectoire et de s'assurer qu'aucun doublon n'est généré dans le DUI.**

# Flux mis en œuvre par l'interopérabilité

## L'interopérabilité met en œuvre 5 flux complémentaires

- Les éditeurs de DUI qui développent l'interopérabilité avec ViaTrajectoire doivent mettre en place 5 flux d'échanges.
- Les flux et leur utilisation sont définis dans :
  - les [Spécifications fonctionnelles des échanges - v2.9](#)
  - les Spécifications Techniques - [Suivi des DO - v4.0.6](#)
  - Le [Guide d'implémentation fonctionnelle](#)
- Le DUI est toujours à l'initiative des échanges, il appelle ViaTrajectoire pour :
  - Récupérer les nouvelles décisions d'orientation ou celles mises à jour (Flux1)
  - Tracer l'accord de l'utilisateur pour l'étude de son dossier (Flux2)
  - Récupérer les données d'évaluation (Flux3)
  - Partager les mises à jour de statut liées au traitement de la notification (Flux4)
  - Récupérer les informations liées aux actions des autres ESMS (ex. usager entré) ou de la MDPH (ex. annulation, refus ou accord de l'admission impossible...) (Flux 5)
- La mise en œuvre de ces flux est représentée ci-contre.





MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Points d'attention pour le développement de l'interopérabilité

# Lien ROR/FINESS et description de l'offre en ESMS

## L'interopérabilité s'appuie sur les référentiels nationaux...



L'identification des établissements et unités dans les systèmes interopérés doivent se baser sur les identifiants nationaux : **identifiants FINESS** pour les établissements **et identifiants ROR** pour les unités.

- Les **notifications sont adressées aux établissements** identifiés par leur numéro **FINESS géographique**.
- Les **listes d'attente ou les entrées** étant gérées au niveau unité, chaque notification arrivant à cet état doit être **rattachée à une unité ROR**.
- Les données mises en œuvre pour les unités ROR par l'interopérabilité sont :
  - idUnité (=idROR), Nom unité
  - Catégorie organisation
  - Temporalité d'accueil
  - Accueil séquentiel
  - Mode de prise en charge

## ...auxquels les DUI doivent s'adosser

Les **systèmes en ESMS doivent intégrer les identifiants FINESS** pour les établissements et les **identifiants ROR** pour les unités.

- ViaTrajectoire **expose la liste des unités ROR** utilisées par l'ESMS
- Il est demandé au **DUI de stocker en miroir la liste des unités ROR** utilisées sur ViaTrajectoire.



Il est essentiel que les éditeurs sensibilisent leurs clients à l'importance d'une description précise et complète de l'offre des ESMS dans le ROR.

**En particulier, pour le déploiement de l'interopérabilité DUI/ViaTrajectoire, il est indispensable de s'assurer que les unités de prise en charge de chaque structure sont décrites de manière exhaustive et conforme dans le ROR et dans FINESS.**

Le GRADeS de chaque région peut être sollicité par les structures afin de vérifier les informations qui y sont renseignées

# Mise à jour du REM - Exigence MS.CDM/VT.46

## Correction de l'exigence MS.CDM/VT.46

La description de l'exigence MS.CDM/VT.46 est incomplète dans le REM initialement publié. **L'exigence MS.CDM/VT.46, ainsi que son scénario associé (MS.CDM/VT.46.01) vont donc être mis à jour prochainement.** Cette nouvelle version précisera l'ensemble des données des unités ROR qui sont nécessaires pour l'utilisation du flux4. Le REM publié pouvant contenir toujours l'ancienne version de l'exigence et du scénario, il est demandé aux éditeurs de prendre en compte la version actualisée présentée ci-dessous.

| Ancienne version de l'exigence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le système DOIT permettre à l'utilisateur de saisir l'ID ROR, la catégorie de l'organisation ( <i>JDV_J34-CategorieOrganisation-ROR</i> ) ainsi que le mode de prise en charge ( <i>JDV_J264-ModeEtCentreDePriseEnCharge-MDPH</i> ) pour chacune des unités du système.                                                                                                                                             |
| Nouvelle version de l'exigence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Le système DOIT permettre à l'utilisateur de saisir l'ID ROR, <b>le nom unité</b> , la catégorie de l'organisation ( <i>JDV_J34-CategorieOrganisation-ROR</i> ), le mode de prise en charge ( <i>JDV_J264-ModeEtCentreDePriseEnCharge-MDPH</i> ), <b>l'accueil séquentiel (booléen : true/false)</b> et <b>la temporalité d'accueil (<i>JDV_J30_TemporaliteAccueil_ROR</i>)</b> pour chacune des unités du système. |

| ID ROR   | Nom unité | Catégorie organisation ( <i>JDV_J34</i> ) | Mode de prise en charge ( <i>JDV_J264</i> )* | Accueil séquentiel | Temporalité d'accueil ( <i>JDV_J30</i> ) |
|----------|-----------|-------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------|------------------------------------------|
| 42/52227 | ****      | Atelier thérapeutique en psychiatrie      | Accueil de jour                              | True               | Temporaire                               |
| 42/52827 | ****      | Institut déficient Visuel et Auditif      | Accueil de jour                              | False              | Temporaire                               |
| 42/52127 | ****      | Maison d'accueil spécialisée (MAS)        | Hébergement (accueil jour et nuit)           | True               | Permanante                               |
| 42/53327 | ****      | Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)          | Accueil de jour                              | False              | Permanante                               |

*Exemple de table de stockage des unités ROR dans le DUI*



À noter, le **jeu de valeurs JDV\_J264** pour décrire les **modes de prise en charge** a été mis à jour fin mai. Il contient désormais le code **49 (Sur les lieux de vie)**, en plus des codes déjà présents (46 – Hébergement (accueil jour et nuit), 47 – Accueil de jour, 48 – Accueil de nuit). Le code 49 est notamment **utile pour les ESMS de type SAMSAH**.

# Mise à jour du REM - Preuve MS.CDM/VT.27.01.03

## Correction de la preuve MS.CDM/VT.27.01.03

La description de la preuve MS.CDM/VT.27.01.03 est absent dans le REM initialement publié. **Le contenu de la preuve va être mis à jour prochainement afin de décrire l'ensemble de la liste des preuves de l'exigence MS.CDM/VT.27.** Cette nouvelle version intégrera la trace du flux 5 concerné par l'action de l'étape 4 du scénario correspondant. Le REM publié pouvant contenir toujours l'ancienne version de l'exigence et du scénario, il est demandé aux éditeurs de prendre en compte la version actualisée présentée ci-dessous.

|                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Exigence<br/>MS.CDM/VT.27</b>    | LORSQU'une notification est au statut "Admission impossible proposée" et LORSQUE le système reçoit le statut "Notification lue" (flux5) de ViaTrajectoire ALORS le système DOIT considérer cette mise à jour comme un refus de l'admission impossible et passer la notification au statut "Lue".                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Scénario<br/>MS.CDM/VT.27.01</b> | <p>L'ESMS juge que les besoins d'un usager, Yvette CADI-VERGER, ont évolué mais la MDPH n'entérine pas la proposition d'admission impossible.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Mme Pilo démarre sa session et consulte sa liste de travail. Dans la liste de travail, Mme Pilo a une notification de Yvette CADI-VERGER au statut "Liste d'attente - En cours d'analyse, demande d'admission reçue".</li><li>2. Mme Pilo passe la notification au statut "Admission impossible signalée" et sélectionne le motif "L'ESMS n'est pas adapté au projet de vie actuel de l'utilisateur".</li><li>3. Sur ViaTrajectoire, la MDPH refuse l'admission impossible signalée par l'ESMS.</li><li>4. Mme Pilo actualise la liste de travail.</li><li>5. Mme Pilo constate que la notification passe au statut "Lue" pour lui permettre de reprendre l'analyse.</li><li>6. Mme Pilo consulte ensuite l'écran de l'historique des appels à ViaTrajectoire et retrouve les appels effectués.</li></ol> <p>[...]</p> |
| <b>MS.CDM/VT.27.01.01</b>           | Démonstration vidéo du déroulé des étapes du scénario.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>MS.CDM/VT.27.01.02</b>           | Fournir la trace du flux 4 vers Via Trajectoire correspondant à l'étape 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>MS.CDM/VT.27.01.03</b>           | <b>Fournir la trace du flux 5 vers Via Trajectoire correspondant à l'étape 4</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

# Mise à jour du REM - Scénario MS.CDM/VT.16.01

## Correction du scénario MS.CDM/VT.16.01

Le scénario MS.CDM/VT.16.01 présente une coquille dans le REM initialement publié : le passage du statut « *Période d'essai en cours* » au statut « *Liste d'attente - admissible* », décrit à l'étape 3, n'est pas possible dans ViaTrajectoire. **Le scénario sera donc prochainement mis à jour** et le changement de statut attendu sera désormais « ***Période d'essai en cours*** » vers « ***Usager entré*** ».

Le REM actuellement publié pouvant encore contenir l'ancienne version de l'exigence et du scénario, il est demandé aux éditeurs de prendre en compte **la version actualisée présentée ci-dessous**.

| Ancienne version du scénario MS.CDM/VT.16.01                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Nouvelle version du scénario MS.CDM/VT.16.01                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Michel BEAUMONT a été orienté par sa MDPH vers l'ESAT de la clairière. Il réalise une période d'essai au sein de l'ESAT pour s'assurer que l'ESMS est conforme à ses besoins et ses attentes.</p> <p>Vérifier que le système permet d'exécuter le scénario en utilisant le jeu de données JDD-03.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Mme Pilo traite la notification, l'intègre en liste d'attente.</li><li>2. Mme Pilo modifie ensuite le statut en "Période d'essai en cours" pour tracer l'entrée de Michel BEAUMONT en période d'essai.</li><li>3. A la fin de la période d'essai, Mme Pilo passe le statut en "Liste d'attente - admissible" car la période d'essai est concluante mais il n'y a pas encore de place disponible.</li><li>4. Un évènement implique ensuite une modification des besoins de Michel BEAUMONT. Cet événement demande une nouvelle réévaluation des besoins de Michel BEAUMONT. Mme Pilo retire la notification de Michel BEAUMONT de la liste d'attente. La notification réintègre la liste de travail au statut "Notification Lue".</li></ol> <p>[...]</p> | <p>Michel BEAUMONT a été orienté par sa MDPH vers l'ESAT de la clairière. Il réalise une période d'essai au sein de l'ESAT pour s'assurer que l'ESMS est conforme à ses besoins et ses attentes.</p> <p>Vérifier que le système permet d'exécuter le scénario en utilisant le jeu de données JDD-03.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Mme Pilo traite la notification, l'intègre en liste d'attente.</li><li>2. Mme Pilo modifie ensuite le statut en "Période d'essai en cours" pour tracer l'entrée de Michel BEAUMONT en période d'essai.</li><li>3. A la fin de la période d'essai, Mme Pilo passe le statut en « <del>Liste d'attente - admissible</del> » <b>"Usager entré"</b> car la période d'essai est concluante <del>mais il n'y a pas encore de place disponible</del>.</li><li>4. <del>Un évènement implique ensuite une modification des besoins de Michel BEAUMONT. Cet événement demande une nouvelle réévaluation des besoins de Michel BEAUMONT. Mme Pilo retire la notification de Michel BEAUMONT de la liste d'attente. La notification réintègre la liste de travail au statut "Notification Lue".</del></li></ol> <p>[...]</p> |

# Mise à jour du REM - Scénario MS.CDM/VT.19.01

## Correction du scénario MS.CDM/VT.19.01

La description du scénario MS.CDM/VT.19.01 présente également une coquille dans le REM initialement publié : la déclaration de sortie d'un usager alors qu'il se trouve toujours au statut « Liste d'attente » décrite à l'étape 11 n'est pas possible dans ViaTrajectoire. **Le scénario sera donc mis à jour prochainement** et une étape de déclaration d'entrée de l'usager sera ajoutée afin de permettre sa sortie. Cette nouvelle numérotation entraîne également **la mise à jour des preuves MS.CDM/VT.19.01.01 et MS.CDM/VT.19.01.03**.

Le REM publié pouvant toujours contenir l'ancienne version du scénario et des preuves, il est demandé aux éditeurs de prendre en compte **la version actualisée présentée ci-dessous**

| Ancienne version du scénario MS.CDM/VT.19.01                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Nouvelle version du scénario MS.CDM/VT.19.01                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>[...]</p> <p>11. Claire BIBARD nécessite finalement un accompagnement plus spécifique que ne peut pas proposer le FAM les Flots Bleus. Mme Pilo met à jour le dossier de Claire BIBARD pour indiquer sa sortie de l'établissement et précise le motif (obligatoire) associé.</p> <p>12. Mme Pilo consulte ensuite l'écran de l'historique des appels à ViaTrajectoire et retrouve les appels effectués.</p> <p>13. Le système trace chaque changement de statut et les motifs sélectionnés.</p> | <p>[...]</p> <p>11. Claire BIBARD <b>entre dans l'établissement, Mme Pilo passe la notification au statut "Usager entré".</b></p> <p><b>12. Claire BIBARD</b> nécessite finalement un accompagnement plus spécifique que ne peut pas proposer le FAM les Flots Bleus. Mme Pilo met à jour le dossier de Claire BIBARD pour indiquer sa sortie de l'établissement (<b>statut "Usager sorti"</b>) et précise le motif (obligatoire) associé.</p> <p>13. Mme Pilo consulte ensuite l'écran de l'historique des appels à ViaTrajectoire et retrouve les appels effectués.</p> <p>14. Le système trace chaque changement de statut et les motifs sélectionnés.</p> |
| Ancienne version de la preuve MS.CDM/VT.19.01.01                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Nouvelle version de la preuve MS.CDM/VT.19.01.01                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Démonstration vidéo du déroulé des étapes du scénario. Pour les étapes 4 à 7, et 10 à 11, montrer l'évolution des statuts et de la notification sur ViaTrajectoire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Démonstration vidéo du déroulé des étapes du scénario. Pour les étapes 4 à 7, et 10 à 44 <b>12</b> , montrer l'évolution des statuts et de la notification sur ViaTrajectoire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Ancienne version de la preuve MS.CDM/VT.19.01.03                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Nouvelle version de la preuve MS.CDM/VT.19.01.03                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Fournir la trace du flux 4 vers Via Trajectoire correspondant à l'étape 11.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Fournir la trace du flux 4 vers Via Trajectoire correspondant à l'étape 44 <b>12</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

# Données spécifiées non transmises dans les flux 1 et 3 (1/2)

## INS (Identité Nationale de Santé)

**L'INS est une donnée qui est spécifiée dans les flux 1 et 3, mais elle n'est pas transmise, seul le NIR est véhiculé.** Ce comportement est normal. Les ESMS peuvent traiter les décisions d'orientation sans l'INS. L'INS sera en effet récupérée et qualifiée par l'établissement lors de l'admission de la personne, comme cela est déjà fait dans les établissements.

**En conséquence, la mise en œuvre de l'interopérabilité des DUI avec ViaTrajectoire PH n'a pas d'impact sur le process habituellement mis en place par l'établissement pour qualifier l'INS.**



### Pourquoi l'INS n'est pas transmise par les MDPH ?

L'INS doit être qualifiée pour être transmise. Aussi, à date, les MDPH sont dans l'impossibilité de qualifier toutes les INS des demandeurs, une grande partie des usagers effectuant leurs démarches sans se déplacer en MDPH.

À défaut, la MDPH transmet le NIR et les cinq traits d'identité de l'INS (nom de naissance, prénom(s) de naissance, sexe, date de naissance, lieu de naissance). C'est sur la base de ces données que le DUI doit proposer de rapprocher les dossiers (cf. exigence MS.CDM/VT.08).

# Données spécifiées non transmises dans les flux 1 et 3 (2/2)

## Données métiers spécifiées mais non transmises

Les flux 1 et 3 permettent la récupération des données des décisions d'orientation et d'évaluation présentes sur ViaTrajectoire.

Ces données sont aujourd'hui **transmises à ViaTrajectoire par les MDPH sous forme de fichiers CSV**. ViaTrajectoire les expose aux DUI via l'API FHIR/CDA.

**Certaines données sont présentées dans la spécification** comme données des CDA Décision et/ou Evaluation **mais ne peuvent être importées via CSV par les MDPH :**

- Soit en raison de **l'absence de champ dans le CSV**
- Soit en raison d'un **écart de format / structure / terminologie**.

Ces informations ne sont pas strictement nécessaires aux usages métiers des ESMS. Pour celles concernées par un écart de format, il est possible de les consulter directement sur ViaTrajectoire.

La liste de ces données, spécifiées non transmises à date dans les CDA est présentée ci-contre.

| Classe CDA                  | Donnée                                                                              | Description                                                                                                                         |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Decision                    | <i>motivation</i>                                                                   | Considération(s) de droit ou de fait qui constituent le fondement de la proposition et de la décision.                              |
| Decision                    | <i>precisionReponseRevisionTiers</i>                                                | Précision de la décision.                                                                                                           |
| DroitPrestation             | <i>motifFinPAG</i>                                                                  | Le motif est obligatoire si existencePAG passe de OUI à NON. Le motif n'est transmis que lorsque le statut du PAG passe à "Terminé" |
| Identité (PersonnePhysique) | <i>dateDemenagement</i>                                                             | Date de déménagement de l'individu.                                                                                                 |
| Identité (PersonnePhysique) | <i>statutDeces</i>                                                                  | Selon le code récupéré du SNGI, permet de déterminer si le décès d'un bénéficiaire est validé (Certifié, Non certifié).             |
| DetailPrestation            | <i>categorieEtablissement</i>                                                       | Catégorie d'établissement désignée par la CDAPH dans la décision d'orientation.                                                     |
| DetailPrestation            | <i>categorieOrganisation</i>                                                        | Nature particulière de l'offre de santé portée par l'unité                                                                          |
| Quantification              | <i>quantificationNombre,<br/>quantificationUnite,<br/>quantificationPeriodicite</i> | Valeur, unité (journée ou demi-journée) et périodicité de la quantification.                                                        |
| PriseCharge                 | <i>modePriseCharge</i>                                                              | Mode de prise en charge.                                                                                                            |

# Mode “reprise de données” pour l’initialisation (1/2)

## La nécessité d’un mode « reprise » pour initialiser l’interopérabilité

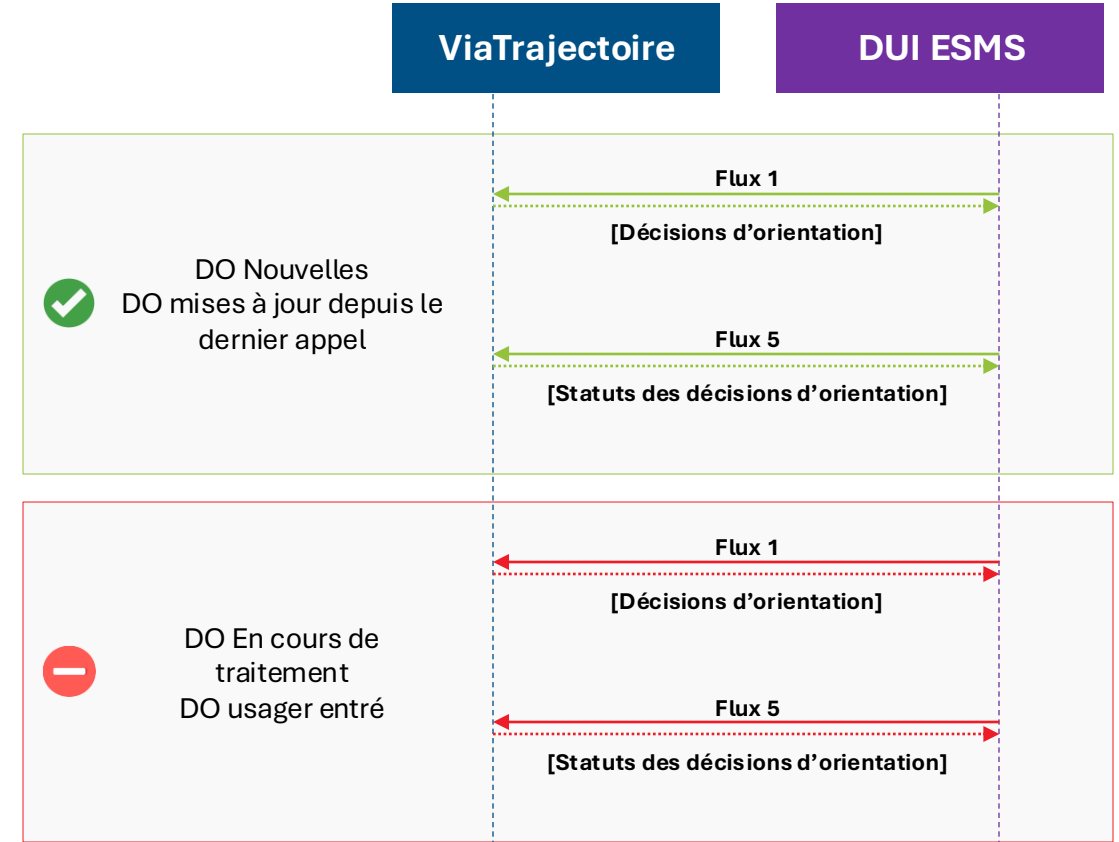
En mode nominal, ViaTrajectoire transmet au DUI d’un ESMS les éléments nouveaux relatifs aux décisions d’orientation qui le concerne : nouvelles décisions, décisions mises à jour, usagers entrés dans un autre ESMS, admissions impossibles refusées ou entérinées...

Les données nominalement reçues sont en effet :

- Via le flux 1, le contenu de toutes les nouvelles DO, le contenu de toutes celles mises à jour
- Via le flux 5, le statut de toutes les DO dont le statut est affecté par la MDPH ou un autre ESMS

En l’absence d’événement nouveau, les décisions d’orientation que la structure a commencé à traiter sur le tableau de bord ViaTrajectoire ou celles qui concernent un usager entré ne sont éligibles aux flux. Les données ne sont donc pas transmises au DUI.

➤ Afin de permettre d’initialiser le tableau de bord dans le DUI, il est nécessaire de prévoir un mode qui permette une synchronisation des décisions d’orientation en cours de traitement.



Principe du mode de fonctionnement **nominal** de l’API ViaTrajectoire PH

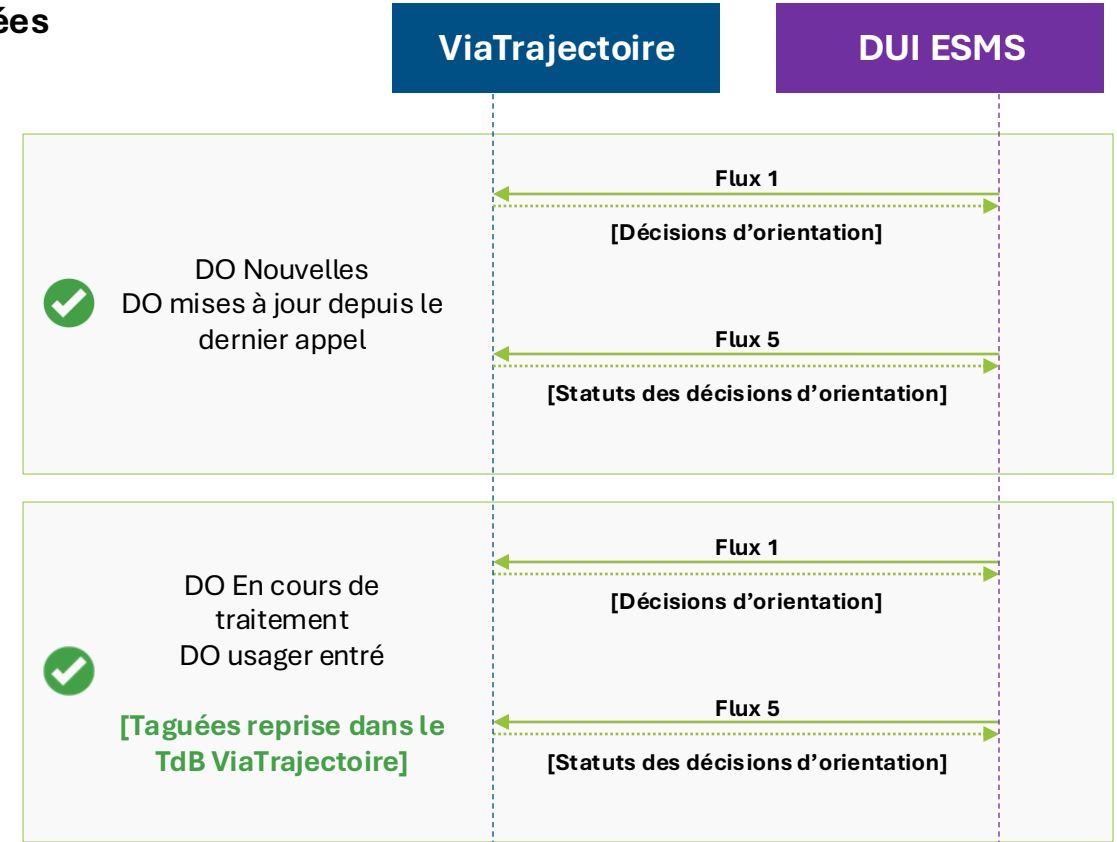
# Mode “reprise de données” pour l’initialisation (2/2)

## Le fonctionnement du mode « reprise » pour étendre le périmètre de données

Pour permettre la reprise des décisions d'orientation en cours de traitement sur ViaTrajectoire, l'ESMS peut enclencher un mode « reprise de données ». A l'aide d'un mécanisme de tags, la structure peut identifier et sélectionner sur son tableau de bord ViaTrajectoire les décisions d'orientation qu'elle souhaite reprendre dans son DUI.

Les données reçues en mode reprise sont :

- Via le flux 1 :
  - le contenu de toutes les nouvelles DO, le contenu de toutes celles mises à jour
  - **toutes les DO taguées dont l'étude a été initialisée sur ViaTrajectoire**
- Via le flux 5 :
  - le statut de toutes les DO dont le statut est affecté par la MDPH ou un autre ESMS
  - **toutes les DO taguées dont l'étude a été initialisée sur ViaTrajectoire**



Principe du mode de fonctionnement **reprise** de l'API ViaTrajectoire PH



Pour rappel, les statuts mis à jour par ViaTrajectoire et qui peuvent être transmis au DUI via le flux 5 sont : (i) 47 - Usager entré (sur un autre ESMS), (ii) 46 - Admission impossible entérinée, (iii) 40 - Notification lue (dans le cas d'une admission impossible refusée par la MDPH), (iv) 49 - Notification annulée et (v) 54 - Notification réactivée (dans le cas d'une réactivation par l'utilisateur ou la MDPH).

En mode reprise, c'est l'ensemble des statuts de l'historique des décisions taguées qui est récupéré.

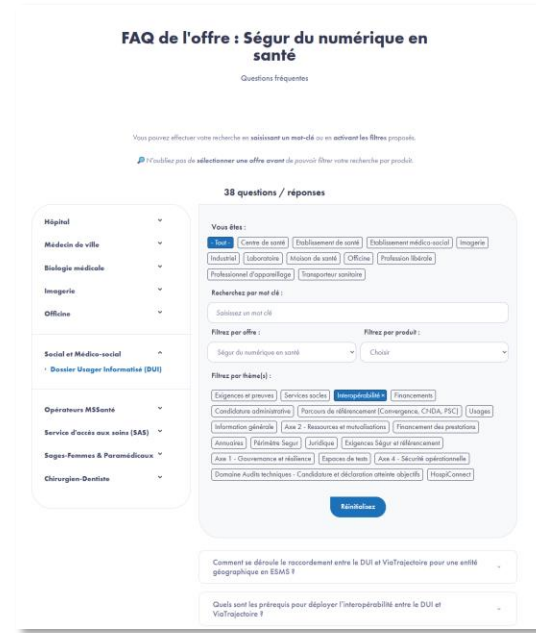
# Guide d'implémentation et FAQ

L'ANS et le GCS Sara mettent à disposition une documentation riche pour le développement de l'interopérabilité avec ViaTrajectoire PH. Ont notamment été publiés dernièrement :

- Le **guide d'implémentation fonctionnelle, mis à jour en février 2026**, avec un contenu enrichi **issu des retours issus de la phase pilote. Il est fortement recommandé de s'appuyer sur cette ressource, complémentaire au REM.**
- **La foire aux questions**, qui recense les questions les plus fréquemment posées pour le développement de l'interopérabilité et y apporte des réponses.



[Guide d'implémentation](#)



[FAQ](#)

Les questions fréquentes en lien avec l'interopérabilité de ViaTrajectoire sont consultables dans la **FAQ de l'offre : Ségur du numérique en santé**.

Sélectionnez l'entrée « **DUI** » au sein du couloir « **Social et Médico-social** » ET choisissez la thématique « **Interopérabilité** » pour retrouver toutes les réponses aux questions fréquentes.

# Offre d'accompagnement

Pour soutenir les éditeurs dans la mise en œuvre de l'interopérabilité, l'ANS et le GCS Sara mettent en place une offre d'accompagnement.

## 1 Démonstration des développements de votre solution



Lors des premières étapes de développements, les éditeurs qui le souhaitent pourront **présenter à l'ANS leurs maquettes ou prototypes afin que l'équipe d'accompagnement ANS/GCS Sara puisse exprimer des remarques et guider les éditeurs volontaires dans leurs travaux.**

Cette présentation permet aux éditeurs de bénéficier d'un premier retour sur leur solution et d'échanger avec l'équipe d'accompagnement sur les fonctionnalités à mettre en œuvre, d'identifier d'éventuels ajustements à effectuer et de préciser les modalités de mise en œuvre pour les étapes suivantes.

Cette démarche s'inscrit uniquement dans **une logique d'accompagnement et d'échange avec les experts**. Elle n'est pas obligatoire et n'offre aucune garantie quant au référencement de la solution. Il ne s'agit pas non plus d'un audit, à l'instar de ce qui avait pu être réalisé lors de la Vague 1 (ex. visite INS ou visite Cœur de Métier).

## 2 Sessions de Questions/Réponses



En fonction des questions (nombre et complexité) que nous recevrons sur le support Ségur, nous pourrons vous proposer des sessions de questions / réponses.

# Ressources à disposition pour développer l'interopérabilité

Nous invitons les éditeurs à consulter régulièrement la page [Interopérabilité de ViaTrajectoire – Module Handicap](#) sur laquelle de nombreuses ressources sont à disposition. Ci-dessous l'ensemble des ressources regroupées par phase.

1. **Recruter une structure partenaire**
  - [Devenir partenaire ViaTrajectoire](#)
2. **Développer l'interopérabilité**
  - [Mode opératoire pour la validation des ressources FHIR](#)
  - [Spécifications techniques du volet « SI-SdO – SI-ESMS »](#)
3. **Accéder aux environnements de ViaTrajectoire et développements**
  - [Formulaire de demande d'accès aux environnements ViaTrajectoire](#)
  - [Mode opératoire pour utiliser le bac à sable ViaTrajectoire](#)
  - [Exemple des jeux de données](#)
  - [Spécifications techniques d'authentification \(SI-SdO\)](#)
4. **Obtenir le référencement SONS Vague 2**
  - [Page dédiée au dispositif DUI de la Vague 2](#)
  - [Mode opératoire utilisateur pour le dépôt de preuves Gazelle](#)
5. **Réaliser le pilote SONS**
  - [Formulaire de demande d'accès API pour la production](#)
  - [Appel à Financement \(AF\)](#)
  - Modèle de PV Pilote - A venir
6. **Etablir la vérification d'aptitude SONS**
  - Modèle de VA – A venir



Page du site esante dédiée à l'ensemble des ressources



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Attentes particulières pour le dépôt des preuves de référencement

# Généralités pour le dépôt des preuves

## Preuves attendues pour valider le chapitre ViaTrajectoire

- Les preuves demandées pour valider le chapitre ViaTrajectoire dans le cadre du référencement sont de trois sortes :
  - Captures d'écrans ou vidéo
  - Traces d'appel à l'API ViaTrajectoire PH
  - Résultat de test d'interopérabilité
- Un **environnement ViaTrajectoire dédié au référencement** est mis à disposition pour générer les captures d'écran, vidéos, et les traces d'appel. Celui-ci est configuré à l'aide d'un jeu de données évoqué dans les cas de test.
- **Il est obligatoire de produire les preuves avec cet environnement, celles issues de l'environnement bac à sable ne seront pas considérées comme suffisantes.**
- De même un **environnement Gazelle dédié au référencement** est mis à disposition pour générer les rapports de test d'interopérabilité.

## Modalités de dépôt de preuves

- La plateforme Convergence dédie une section de l'espace de dépôt de preuves au chapitre « ViaTrajectoire ».
- Au sein de cette section, **les preuves permettant de valider plusieurs scénarios ou exigences ne sont recueillies qu'une fois.**
- En effet, pour les preuves où il est indiqué dans le REM « La conformité du système à cette exigence sera évaluée en considérant la preuve MS.CDM/VT.XX.XX.XX », il ne sera pas demandé de nouvelle preuve.

### Attentes particulières concernant les preuves

- Pour les preuves vidéo ou captures d'écran, elles doivent enregistrer l'ensemble des étapes du scénario et inclure les actions réalisées à la fois dans le DUI **et sur ViaTrajectoire.**
- Concernant l'ergonomie des interfaces, si parfois aucune exigence n'est formulée en la matière, l'ANS recommande néanmoins que **les activités de conception des écrans des solutions soient réalisées en tenant compte des besoins de leurs utilisateurs.**
- Pour les traces, elles doivent suivre les étapes du scénario et être en cohérence avec les éléments présentés dans les vidéos / captures d'écran.



# Dépôt des preuves de type trace

## Composition des traces

Quand le système fait appel à un flux, il doit produire une trace qui **doit contenir** les éléments suivants :

- Date et heure de l'appel du flux,
- Nature de l'action (GET/POST),
- Nom du flux concerné (1.1, 1.3, 2, etc...),
- Paramètres d'appel métiers (spécifiques pour chaque flux).

La trace **peut aussi contenir** des données métier, par exemple :

- Utilisateur à l'origine de l'appel,
- Usager concerné par l'action.

## Forme des traces

Le DUI doit produire des traces d'appel des flux, stockées en base de données ou dans des fichiers bruts. Il n'y a aucune exigence ergonomique portée sur la forme des traces.

Les traces qui sont restituées pour preuves doivent être en cohérence avec les preuves vidéo / captures d'écran.

## Zoom sur les paramètres d'appel métiers attendus

Afin de vérifier l'utilisation correcte des flux sur le plan métier ou de permettre le débogage, les traces doivent contenir les paramètres d'appel spécifiques à ces flux.

| Flux     | Paramètres d'appel métier                                                                                                                                                              |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Flux 1.1 | Date dernière mise à jour                                                                                                                                                              |
| Flux 1.3 | ID décision créée par la MDPH                                                                                                                                                          |
| Flux 2.1 | ID de l'ESMS, date de recueil de l'accord, ID décision                                                                                                                                 |
| Flux 3.1 | ID décision                                                                                                                                                                            |
| Flux 4.1 | ID décision, ID de l'ESMS, Statut de l'usager<br><i>paramètres à inclure si présents dans le scenario :</i><br>Date du contact (pour statut 41), motif associé au statut, ID unité ROR |
| Flux 5.1 | Date dernière mise à jour                                                                                                                                                              |



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Prérequis au déploiement

# Unité ROR vs unité organisationnelles DUI (1/2)

## La structuration de l'offre dans le ROR...

Dans le ROR, les offres de soins sont représentées par des **unités**. Ces unités sont rattachées aux **entités géographiques (EG)**, elles-mêmes regroupées en **entités juridiques (EJ)**. Le ROR décrit ainsi l'organisation opérationnelle et territoriale de l'offre de soins.

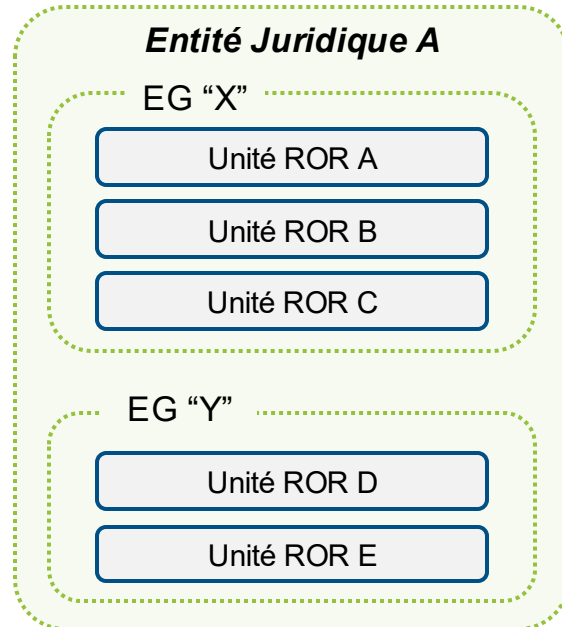


Illustration de la structure de l'offre ROR d'une EJ

## ...ne suit pas nécessaire l'organisation inscrite dans le DUI

Les DUI peuvent avoir leur propre façon de regrouper les services de soins sous forme d'unités organisationnelles (ex. service ou pôle d'un ESMS) dans le DUI. Ce découpage n'est pas nécessairement équivalent à la structure des unités ROR :

- une unité organisationnelle du DUI peut être associée à une ou plusieurs unités ROR
- inversement, une unité ROR peut être associée à plusieurs unités organisationnelles du DUI.

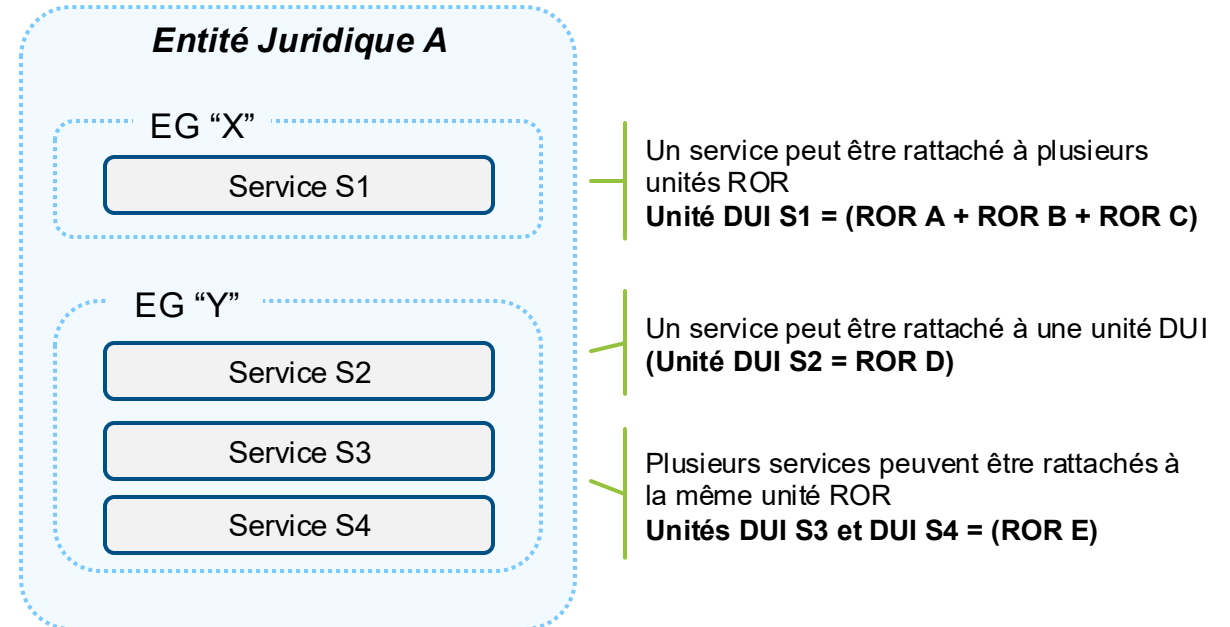


Illustration de la structure organisationnelle dans le DUI d'une EJ et cas correspondance avec les unités ROR

## Unité ROR vs unité organisationnelles DUI (2/2)

Pour mettre en œuvre l'interopérabilité avec ViaTrajectoire, il est donc préférable d'enregistrer la correspondance entre les unités organisationnelles du DUI et les unités ROR. Autrement dit, il s'agit d'enregistrer deux tables dans le DUI :

- Une table des unités ROR enregistrées pour l'EJ (cf. exigence MS.CDM/VT.46)
- Une table d'association des unités ROR aux unités organisationnelles ou services du DUI.

Cette dernière facilite l'entrée de l'utilisateur (depuis la liste d'attente/d'admission vers un service de prise en charge).

| #Association | Unité ROR | Service DUI |
|--------------|-----------|-------------|
| 1            | A         | S1          |
| 2            | B         | S1          |
| 3            | C         | S1          |
| 4            | D         | S2          |
| 5            | E         | S3          |
| 6            | E         | S4          |

Cas 1 regroupement :  
association N → 1

Cas 2 correspondance directe :  
association 1 → 1

Cas 3 distribution ou choix d'affectation :  
association 1 → N



Dans le cas des associations multiples, l'utilisateur en ESMS doit choisir l'unité ROR mise en œuvre dans les flux / l'unité organisationnelle du DUI de rattachement lors du traitement de la notification.

*Exemple de table de correspondance entre unités ROR et unités organisationnelles du DUI*

# Reprise de données pour le déploiement



Les éditeurs, avec le soutien des GRADeS, sont invités à accompagner les ESMS dans les enjeux liés à l'initialisation de l'interopérabilité, dont la mise en place du mode « reprise de données ». Trois phases sont définies dans cette démarche.

## 1. Préparation des données et nettoyage du tableau de bord

- Nettoyer le tableau de bord des éventuels doublons de notifications
- Procéder au renouvellement des notifications arrivées à échéance
- Vérifier que les listes d'attente et d'utilisateurs entrés sont à jour, en récupérant les notifications des utilisateurs le cas échéant.

## 2. Initialisation du raccordement VT-DUI et reprise de données

- Identifier les DO en cours de traitement
- Appliquer un tag sur les DO identifiées
- Synchroniser les données DUI avec ViaTrajectoire
- Établir un rapprochement entre la DO reçue depuis VT et le dossier utilisateur sur le DUI

## 3. Finalisation de la reprise de données et passage en mode routine

- Mettre fin au mode "reprise de données" et passer en mode routine
- La plateforme ViaTrajectoire devient uniquement une interface de consultation au besoin pour l'ESMS
- Les ESMS continuent de se connecter à ViaTrajectoire pour s'assigner des décisions d'orientation non ciblées

# Autres prérequis pour le déploiement de l'interopérabilité

En complément des sujets abordés sur les diapositives précédentes, **les prérequis suivants doivent être anticipés côté établissement pour le déploiement de l'interopérabilité :**

- Identifier le ou les **référénts ESMS ViaTrajectoire**. Il peut s'agir d'un agent de l'administration, un agent des services informatiques, ou un membre de la direction. Le ou les référents ont des droits d'administration sur ViaTrajectoire.
- S'assurer que la structure est dotée d'un **certificat IGC Santé établi au niveau de l'Entité Juridique** permettant de l'identifier et de l'authentifier (certificat ORG AUTH CLI). La gestion des certificats peut être confiée à l'éditeur qui devra être désigné administrateur technique.
- S'assurer que les informations de la structure sont **bien à jour dans FINESS** (vérifier que tous les FINESS EG sont bien rattachés au bon FINESS EJ dans FINESS) et **dans le ROR**.
- Mandater l'éditeur pour qu'il **effectue la demande d'activation de l'interopérabilité pour l'Entité Juridique auprès du GCS Sara**. L'éditeur doit faire cette demande via [l'Espace Authentifé](#) ou directement auprès du support national ViaTrajectoire.
- Activer l'interopérabilité sur chacune des Entité géographiques utilisatrices (action du référent ESMS ViaTrajectoire).

Les éditeurs et les régions (GRADEs) sont invités à accompagner leurs établissements sur ces prérequis.



**Pour en savoir plus sur la commande de certificat IGC Santé, consultez le guide dédié :**

<https://esante.gouv.fr/decouvrez-votre-parcours-guide-esms>



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Questions et réponses

# Support Ségur



Pour toute question ou besoin d'accompagnement lors du référencement, les éditeurs sont invités à contacter le Support Ségur, point de contact qui leur est dédié.

Il est accessible depuis leur [Espace Authentifié](#). Pour retrouver le formulaire, il faut accéder à la rubrique "Ségur" puis "Mes demandes Ségur".

Ensuite, il faut cliquer sur « Faire une nouvelle demande » et renseigner le formulaire en sélectionnant le bon item.

**Pour toute question relative à ViaTrajectoire, il faut sélectionner l'item « Environnement ViaTrajectoire ».**

Il est possible à tout moment de suivre l'avancement du traitement de sa demande.

Tableau de bord de  
l'Espace Authentifié

Tableau de suivi des  
demandes Ségur



### **Comment les établissements sélectionnent-ils les décisions d'orientation à récupérer sur ViaTrajectoire (cf slide 40 et 41)**

Ce processus repose sur une action manuelle de l'établissement dans l'interface Via Trajectoire : les décisions sont "taguées" par l'utilisateur, ce qui permet ensuite leur récupération lors des appels d'API. Ce choix vise à éviter des reprises massives et complexes de données, en laissant la maîtrise aux utilisateurs.

### **Le tableau détaillant les éléments attendus dans les preuves techniques est-il disponible dans un espace partagé en dehors du support ?**

Pour l'instant non, mais il pourra être intégré ultérieurement dans une documentation ou une FAQ pour faciliter son accès. Nous allons également publier les diapositives ViaTrajectoire présentées ce jour en comité éditeurs sur la page ViaTrajectoire : <https://esante.gouv.fr/ens/offre/interopabilite-viatrajectoire-module-handicap>

### **Comment se formalise la demande d'activation de l'interopérabilité pour l'entité juridique auprès du GCS Sara ?**

Cette étape intervient après la phase de référencement. Les modalités exactes seront détaillées ultérieurement.

**Remarque : les questions relatives à Via Trajectoire doivent désormais passer par l'outil de ticketing officiel de l'ANS. Cette consigne vise à mieux tracer les demandes, identifier les sujets récurrents et garantir des réponses plus fiables et systématiques.**



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

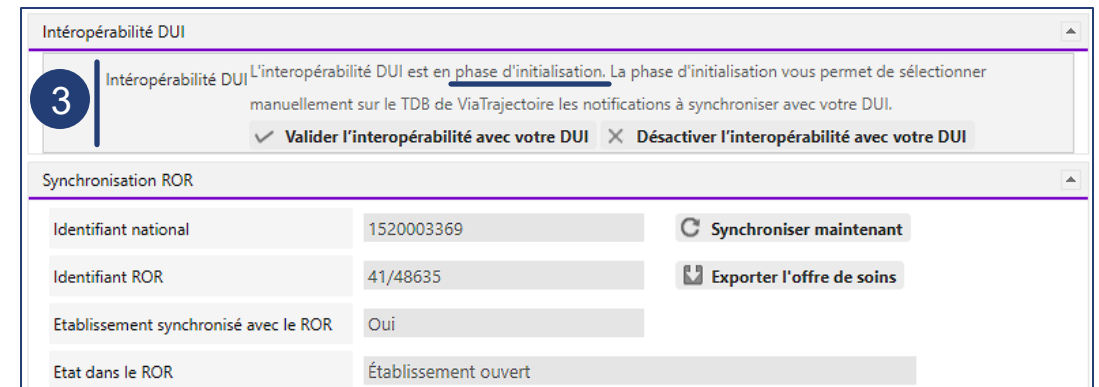
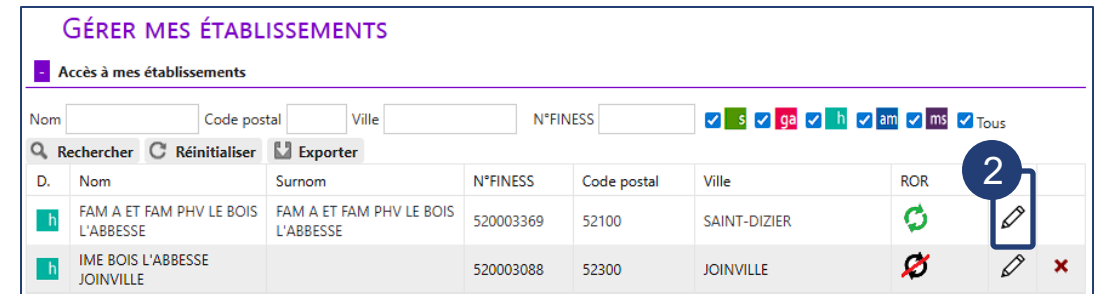
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Annexes

# Comment activer le mode reprise de données

Pour vérifier que ce mode a été activé pour chacun des établissements concernés, il est possible de consulter la fiche établissement en tant que **réfèrent structure en ESMS**.

1. Se rendre sur [ViaTrajectoire](#) puis aller dans le menu « **ADMINISTRATION** », puis « **Etablissements** » ;
2. Cliquer sur le bouton crayon présent en bout de ligne ;
3. Faire défiler la page pour consulter le bloc « **Interopérabilité DUI** ». Vérifier que l'interopérabilité est en phase d'initialisation sinon l'activer.

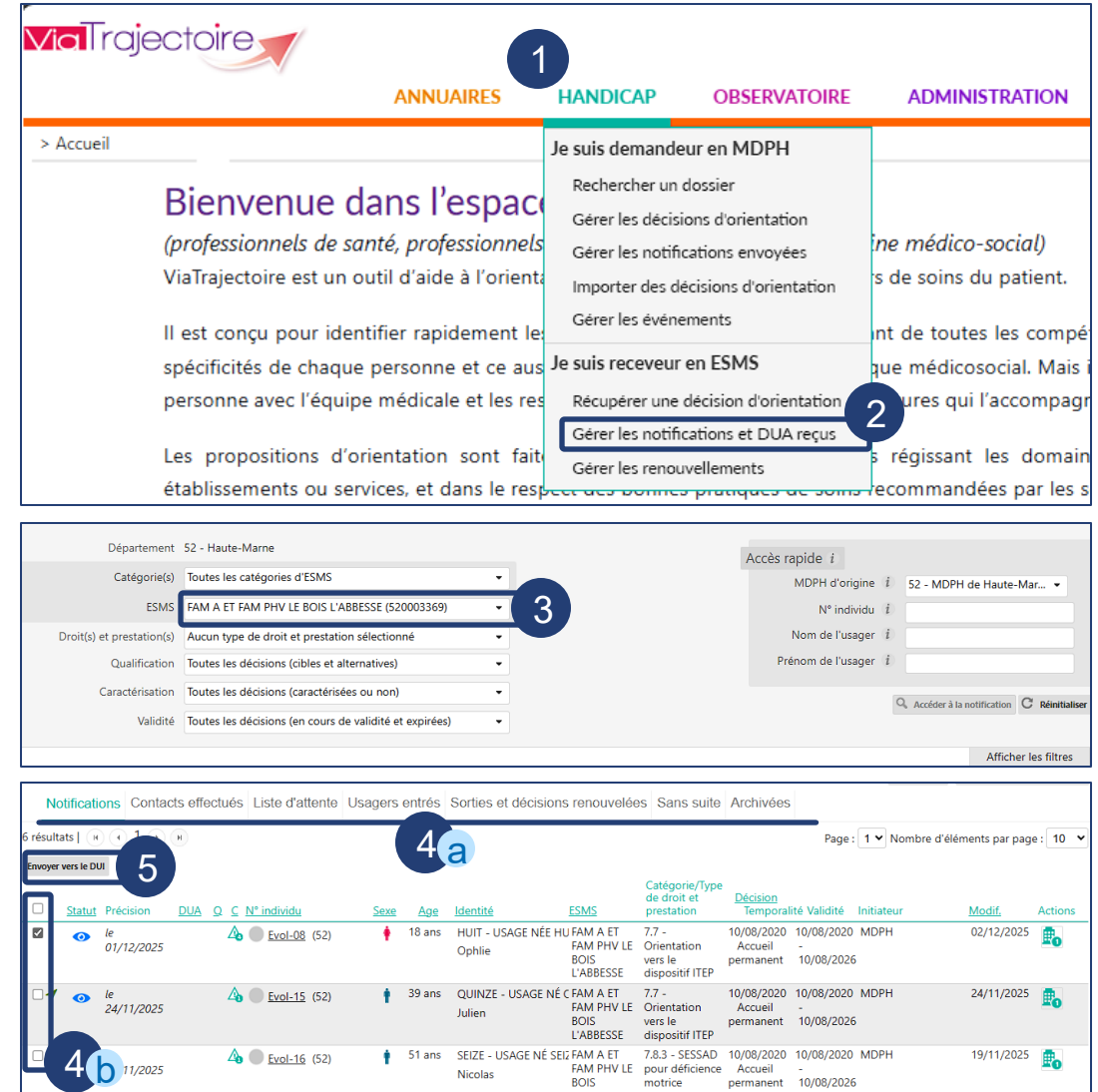


# Comment tester le mode reprise de données

Pour pouvoir utiliser le mode reprise dans ViaTrajectoire, si celui-ci est activé, il faut suivre les étapes suivantes :

1. Se rendre sur le bac à sable [ViaTrajectoire](#) et ouvrir le menu « **HANDICAP** » ;
2. Cliquer sur « **Gérer les notifications et DUA reçus** » ;
3. Sélectionner un seul ESMS dans le champ « ESMS » afin de faire afficher les cases à cocher de sélection ;
4. Sélectionner ensuite les décisions d'orientation à récupérer en utilisant :
  - a. Les onglets de statuts
  - b. Les cases à cocher
5. Cliquer sur le bouton « **Envoyer vers le DUI** » pour que la sélection alimente les prochains flux d'interopérabilité.

**NB :** La sélection des cases à cocher n'est pas persistante d'un onglet à l'autre, il est donc nécessaire de cocher les notifications à reprendre puis de cliquer pour envoyer vers le DUI avant de changer d'onglet.



The screenshot displays the ViaTrajectoire application interface. The top navigation bar includes 'ANNUAIRES', 'HANDICAP' (highlighted with a red circle 1), 'OBSERVATOIRE', and 'ADMINISTRATION'. The 'HANDICAP' menu is open, showing options like 'Je suis demandeur en MDPH' and 'Je suis receveur en ESMS'. The 'Je suis receveur en ESMS' option is selected, and the 'Gérer les notifications et DUA reçus' option is highlighted with a red circle 2.

Below the menu, the 'Accueil' page shows a welcome message and a form for selecting data. The form includes fields for 'Département' (52 - Haute-Marne), 'Catégorie(s)' (Toutes les catégories d'ESMS), 'ESMS' (FAM A ET FAM PHV LE BOIS L'ABESSE (520003369) - highlighted with a red circle 3), 'Droit(s) et prestation(s)' (Aucun type de droit et prestation sélectionné), 'Qualification' (Toutes les décisions (cibles et alternatives)), 'Caractérisation' (Toutes les décisions (caractérisées ou non)), and 'Validité' (Toutes les décisions (en cours de validité et expirées)).

On the right, there is a section for 'Accès rapide' with fields for 'MDPH d'origine' (52 - MDPH de Haute-Marne), 'N° individu', 'Nom de l'utilisateur', and 'Prénom de l'utilisateur'. There are buttons for 'Accéder à la notification' and 'Réinitialiser'.

At the bottom, there is a table of notifications. The table has columns for 'Statut', 'Précision', 'DUA', 'N° individu', 'Sexe', 'Age', 'Identité', 'ESMS', 'Catégorie/Type de droit et prestation', 'Décision', 'Temporalité', 'Validité', 'Initiateur', 'Modif.', and 'Actions'. The first row shows a notification for 'FAM A ET FAM PHV LE BOIS L'ABESSE' with a status of '7.7 - Orientation vers le dispositif ITEP' and a decision of 'Accueil permanent'. The second row shows a notification for 'FAM A ET FAM PHV LE BOIS L'ABESSE' with a status of '7.7 - Orientation vers le dispositif ITEP' and a decision of 'Accueil permanent'. The third row shows a notification for 'FAM A ET FAM PHV LE BOIS L'ABESSE' with a status of '7.8.3 - SESSAD pour déficience motrice' and a decision of 'Accueil permanent'. The 'Envoyer vers le DUI' button is highlighted with a red circle 5.

There are also blue arrows pointing to the 'Accès rapide' section and the table of notifications.